



Conditions Générales de Vente (CGV)

MSA Diagnostics

Entrepreneur Individuel

SIRET : 97787072400019

5 rue Lamartine, 42160 Andrézieux-Bouthéon

Téléphone : 07.55.66.65.13

Courriel : contact@msadiag.com

1. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de réalisation des prestations de diagnostics immobiliers proposées par MSA Diagnostics.

2. Prestations proposées

MSA Diagnostics propose les diagnostics immobiliers réglementaires suivants :

- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Diagnostic amiante
- Diagnostic plomb
- Diagnostic électricité
- Diagnostic gaz
- État des risques et pollutions (ERP)
- Métrage loi Carrez / loi Boutin
- Diagnostic Etat parasitaire

3. Prise de commande

Toute commande vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV. Elle devient définitive à compter de la validation écrite du devis (signature, courriel ou SMS de confirmation).

4. Obligations du client

Le client s'engage à :

- Garantir l'accès aux locaux à la date d'intervention,
- Fournir tout document utile (plans, anciens diagnostics, etc.),
- Assurer que les conditions de sécurité sont réunies pour l'intervention.

5. Tarifs et conditions de paiement

Les tarifs sont exprimés en euros TTC.

Le paiement s'effectue lors du passage du technicien ou à la remise du rapport, sauf conditions contraires indiquées sur le devis.

Moyens de paiement acceptés : espèces, virement bancaire, chèque.

Le paiement devra être effectué avant la remise du rapport. Cependant dans certains cas exceptionnels où le rapport est envoyé avant le paiement. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date d'envoi du rapport.

En cas de retard de paiement, une pénalité de 9,00 % sera appliquée, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux articles L441-3, L441-6 D441-5 du Code de commerce.

6. Délais d'intervention

Les délais d'intervention sont communiqués à titre indicatif. MSA Diagnostics s'engage à intervenir dans un délai raisonnable mais ne saurait être tenu responsable d'un retard imputable au client ou à des circonstances extérieures.

7. Validité des diagnostics

Les diagnostics sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur à la date de leur émission. La durée de validité est déterminée par la législation applicable à chaque type de diagnostic.

8. Responsabilité et assurance

MSA Diagnostics est couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. L'attestation d'assurance peut être fournie à la demande.

La responsabilité de MSA Diagnostics est strictement limitée au montant de la prestation facturée.

9. Réclamations

Toute réclamation concernant un rapport doit être adressée par écrit dans un délai de 15 jours suivant sa remise. Au-delà de ce délai, le rapport est réputé conforme et accepté.

10. Données personnelles

Conformément au RGPD, les données personnelles collectées sont utilisées uniquement pour les besoins liés à l'exécution des prestations.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données, en contactant MSA Diagnostics à l'adresse mentionnée ci-dessus.

11. Droit applicable – Juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège de MSA Diagnostics.

Fait à Saint Priest en Jarez, le 01/07/2023

Mr. ABERKAN Ilyasse

